
CHAPITRE TROIS

Rapports sur les vérifications de l'optimisation des ressources

Nos vérifications de l'optimisation des ressources ont pour but d'examiner la qualité de la gestion des programmes et activités du gouvernement, de voir s'ils sont conformes à la législation ou aux politiques pertinentes et, le cas échéant, de signaler des occasions d'amélioration de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacités de leur déroulement. Ces vérifications sont menées en vertu du paragraphe 12 (2) de la *Loi sur la vérification des comptes publics* qui stipule que le Bureau fasse état des cas où il a constaté que des sommes d'argent avaient été dépensées sans égard adéquat à l'économie et l'efficacité, ou des cas où on n'avait pas adopté de procédures appropriées pour mesurer l'efficacité des programmes et en faire rapport. Le présent chapitre contient les conclusions, observations et recommandations des vérifications d'optimisation menées au cours du dernier exercice.

Vu l'ampleur et la complexité des activités de la province et de son administration, il n'est ni possible ni nécessaire de procéder à la vérification de chaque programme tous les ans. Donc, le Bureau choisit les programmes et activités à vérifier selon une base cyclique afin que les principaux fassent l'objet d'une vérification environ tous les cinq ans. Les programmes et activités vérifiés cette année ont été choisis par la haute direction du Bureau en fonction de plusieurs critères, comme l'impact financier du programme, sa signification pour l'Assemblée législative, les questions connexes de sensibilité et de sécurité publiques et les résultats de vérifications antérieures du programme.

Nous planifions et effectuons notre vérification d'optimisation conformément aux normes professionnelles des missions de certification, notamment l'optimisation des ressources et la conformité, établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et faisons notre rapport.

Avant d'entreprendre une vérification, notre personnel rencontre les représentants de l'organisme vérifié pour discuter du point central de la vérification. Au cours de la vérification, notre personnel maintient un dialogue avec ces personnes pour suivre les

progrès de la vérification et rester en liaison directe. À la conclusion de la vérification sur le terrain, on prépare une ébauche de rapport qui est revue à l'interne et discutée avec l'organisme vérifié. Les cadres du Bureau rencontrent la haute direction du ministère ou de l'organisme pour discuter du rapport final et mettre au point les réponses de la direction à nos recommandations, réponses qui sont ensuite insérées dans chacune des sections du rapport.